

DE LA PLATE-FORME A LA GROTTTE DES FEES

Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier N°25 Automne 2009

Editorial

Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances qui cette année ont été très chaudes et peu arrosées.

Pendant ces vacances le Comité de Quartier lui, n'a pas chômé :

Tout d'abord l'Assemblée Générale un peu tumultueuse du 3 juillet puis la visite du quartier le 15. Vous trouverez dans les pages suivantes le relevé des décisions, qui pour le moment, et malgré notre demande, n'a pas été validé par les élus.

Le 10 juillet est apparu le panneau annonçant la construction, par ORANGE, de l'antenne au 84, impasse des deux colonnes. Une brève description de notre action se trouve à l'intérieur de ce journal ainsi qu'un appel à votre générosité afin de renflouer la caisse de notre Comité.

Enfin début septembre nous avons reçu de Nîmes Métropole un avis nous annonçant le début des contrôles des fosses septiques dans notre quartier. Cet avis est affiché sur le panneau d'information et quelques explications vous sont données plus loin.

Le bureau du Comité

Les membres du bureau 2009/2010

André CARRIERE Président	04 66 23 19 61
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
Jean ESPUNY Trésorier	04 66 62 25 49
Christophe BARRAJA	04 66 68 27 44
Laurent BLUM	04 66 64 76 01
Martine DEFOSSEZ	04 66 62 20 73
Marc et Eliette FAUGIER	04 66 62 27 63
Françoise FIROUD	04 66 23 70 90
M. Françoise GAYE	04 66 68 12 40
Christian GIUPPONI	04 66 64 91 03
Claude JOURNEE	04 66 23 08 00
Philippe LEVY	04 66 03 01 39
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
François MILLET	04 66 64 10 97
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
Maurice TRIAIRE	04 66 64 39 17
José WILLOT	04 66 38 94 13

MEMENTO : Quelques numéros utiles (en dehors des membres du bureau !) :

Pour les petits problèmes de voirie ; ALLO VOIRIE : 04 66 70 75 32

Pour effacer les tags ; Société OCEAN : 06 59 06 33 69

Eclairage public ; Société CITELUM : 04 66 04 20 60 le jour et 68 la nuit

Police municipale (Colisée) : 04 66 02 56 00

Quelques Conseils

Pensons à rafraîchir les branches de nos arbres qui dépassent sur la chaussée. Nous sommes responsables des dommages qu'ils causent aux véhicules et aux passants. En retour les gros engins les blessent à leur passage.

Sachez aussi qu'il faut éviter de stationner sur le cheminement piétonnier. Vous devez utiliser de préférence les espaces libres même s'il n'en existe pas un immédiatement devant votre propriété.

Pour en savoir plus sur Camplanier et sur tous les quartiers de NIMES : www.ucqnm.org

Nous avons un panneau d'affichage pour toutes vos informations et propositions d'activités du quartier. (Au carrefour du Chemin des Ecoliers) Consultez-le, nous essayons de l'actualiser le plus souvent possible.

Si vous souhaitez animer une activité ou tout simplement la voir exister dans le quartier, contactez l'un des membres du Comité de Quartier pour que nous en discutons lors d'une réunion du Bureau.



Les décisions prises au cours de l'Assemblée Générale du 3 juillet et de la visite du 15 juillet 2009 correspondant aux revendications du Comité de Quartier

1. Les ralentisseurs

L'assemblée générale a demandé à une large majorité la modification des ralentisseurs installés à la suite de la création de la voirie submersible

- Celui de l'impasse des bambous ne sera pas touché et devra servir de modèle aux autres
- Celui situé au droit du N° 396 du chemin bas sera rehaussé
- Celui situé au droit du N° 215 du chemin bas ne sera pas touché
- Celui situé au début du chemin bas sera modifié de telle sorte que les zones d'entrée et de sortie soient élargies (2 mètres au lieu du mètre actuel). Cela nécessite la modification de deux tampons d'égout.
- Celui de l'impasse Rousselier sera rehaussé

La peinture des « dents de requin » doit être refaite.

2. La circulation dans le chemin « haut » de Camplanier

Il semblerait que les ralentisseurs récemment installés sans aucune concertation ne soient pas dissuasifs. Des panneaux « Sens interdit sauf Riverains » seront installés aux deux intersections avec le chemin bas.

3. Le banc au pied du chemin des écoliers

Renseignement pris auprès des riverains qui avaient demandé en 2006 le déplacement, l'assemblée générale a demandé le déplacement du banc à son emplacement initial à savoir en bordure de l'ancienne carrière.

4. La signalisation du cheminement piétonnier

Des dispositifs réfléchissants doivent être rapidement installés entre l'impasse du Sureau et le chemin Puech du Buis.

5. Le carrefour avec le chemin Puech du Buis

Lors de l'Assemblée Générale Monsieur DOUAIS indique que la pose de miroir par la municipalité risquerait d'entraîner la responsabilité de Monsieur le Maire en cas d'accident.

Lors de la visite un riverain demande que ce soit le Comité de Quartier qui achète le miroir.

6. Les eaux pluviales

Le service du Pluvial indique que manifestement les caniveaux de la partie du chemin de Camplanier située à proximité du chemin Vieux de Sauve demandent un recalibrage général.

De plus il semblerait que, lors de la réalisation de la chaussée submersible, ait été oubliée une canalisation traversant le chemin et récupérant les eaux de ruissellement.

Le service du pluvial doit chiffrer les travaux.

7. Le carrefour avec la 106

La Mairie indique qu'elle a traité par trois fois notre demande. Le problème étant connu il n'a pas été jugé utile de se rendre sur les lieux lors de la visite de terrain. Le Comité de quartier espère toutefois voir rapidement réalisé un nettoyage de l'entrée de notre chemin soit par la mairie, soit par la DDE.

Le container à verre est actuellement inaccessible comme le montre la photo.



8. Le jeu de boules

Suite au courrier reçu de Monsieur le Maire, le Comité de Quartier retire la proposition faite par Monsieur le Maire de réaliser un terrain de boules sur l'espace municipal dit « des fées ». Toutefois nous maintenons notre souhait de pouvoir disposer d'un terrain de boules dans le quartier.

Il serait aussi souhaitable de fermer l'entrée de l'espace de fées afin d'en interdire l'entrée aux véhicules.

9. Questions diverses

- Changement du nom de la partie du chemin de Camplanier situé après le 106 : Une enquête auprès des riverains sera effectuée en collaboration avec le comité de quartier de Vaquerolles.
- Il est demandé de remettre rapidement en service le panneau d'information du quartier.
- Il est demandé de remettre rapidement en place les jeux pour enfants situés sur l'espace des fées.
- Il est demandé de remplacer le panneau situé à l'intersection des impasses du Sureau et Marcel Bochet par « impasse Marcel Bochet » et non « Rue »
- Le Comité de Quartier réitère sa demande de participation à l'élaboration du projet de carrefour avec la route d'Alès suite à l'achat par la mairie de l'immeuble qui fait l'angle.
- Suite à la demande des enfants du quartier le Comité de Quartier demande que soit étudiée la possibilité de créer un espace praticable pour le skate sur l'emplacement de l'ancienne carrière.
- Des riverains de l'impasse BARASCU demandent un nivellement de l'impasse (surtout pas un goudronnage)
- Carrefour avec le chemin vieux de Sauve : Il est proposé de remplacer le panneau « laisser le passage » par un stop sur le chemin vieux de Sauve.
- Enfin plusieurs riverains présents lors de la visite ainsi que le Comité de Quartier regrettent et s'opposent à la construction d'une antenne de téléphonie mobile située à moins de 10 mètres des habitations dans l'impasse des deux colonnes.

A propos de l'antenne de téléphonie mobile de l'impasse des 2 colonnes

En octobre 2008 une pétition a été effectuée afin de demander au Maire de Nîmes de ne pas donner l'autorisation à la société ORANGE d'implanter une antenne de téléphonie mobile sur la parcelle privée située au 84, impasse des deux colonnes. Malgré cela, le 30 juin dernier cette autorisation a été donnée comme le montre le panneau d'information appliqué sur l'une des deux colonnes de l'impasse du même nom.

Pourtant, le Comité de Quartier par l'intermédiaire de l'Union des Comités de Quartier de Nîmes Métropole, avait rencontré à plusieurs reprises les responsables municipaux qui ont tous été conscients des nuisances apportées par les antennes. Notre Député, Monsieur Yvan LACHAUD, a également déposé, avec plusieurs autres députés de l'UMP, un projet de loi **le 6 juillet dernier** demandant une plus grande réglementation dans le domaine de l'implantation des antennes de téléphonie mobile et une meilleure concertation.

Le recours gracieux demandé à Monsieur le Maire dès le 10 juillet n'ayant reçu aucune réponse, la seule solution restant a été le recours auprès du tribunal administratif qu'il a fallu déposer dans un délai de 2 mois c'est-à-dire avant le 29 août 2009 soit au beau milieu des vacances. Notre avocat, Maître BLANC, a rédigé ce recours signé par, outre le Comité de Quartier de Camplanier, 20 riverains directement impliqués par la proximité de leur habitation avec la future antenne.

Comme vous vous en doutez, ce recours a un coût, les honoraires de notre avocat, Maître BLANC s'élèvent à 1060,60 € pour uniquement la part du Comité de Quartier. Si vous vous sentez concernés par le danger représenté par l'installation de cette antenne et même si elle ne se trouve pas à proximité de votre habitation, vous pouvez aider le Comité de Quartier de Camplanier en faisant parvenir un chèque accompagné du coupon ci-dessous à son siège : 19 Impasse des Lilas 30900 Nîmes.

Nous vous en remercions par avance et nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

.....Signature.....

Souhaite soutenir l'action du Comité de Quartier de Camplanier contre l'implantation de l'antenne de l'impasse des deux colonnes.

Ci-joint la somme de Euros par chèque libellé au nom du Comité de Quartier de Camplanier

A propos du contrôle des fosses septiques.

1. Ce que dit la loi :

La directive européenne du 21 Mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines, donne obligation aux agglomérations de mettre en place un système de collecte des eaux usées (tout-à-l'égout) obligatoirement associé à un système de traitement des eaux usées (station d'épuration).

Cependant, la directive permet, lorsque l'installation d'un système de collecte ne se justifie pas, parce qu'il ne présente pas d'intérêt pour l'environnement ou parce que son coût est excessif, de mettre en place des systèmes d'assainissement individuels.

Depuis la loi sur l'eau de 1992, l'assainissement non collectif constitue donc une alternative à part entière au tout-à-l'égout.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 224-8 et 9), les communautés de communes ou les communes qui ne réalisent pas de dispositif collectif d'assainissement («tout-à-l'égout») doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au plus tard pour le 1er janvier 2006.

Les actions des techniciens du SPANC consistent à contrôler, sur site, les installations d'assainissement, aussi bien lors de construction que pour l'existant (habitations anciennes).

La vérification porte sur la conformité du dispositif (norme DTU 64-1), mais aussi sur son entretien et son bon fonctionnement.

Pour ce contrôle et le suivi des éventuelles réhabilitations nécessaires, il réalise le plus souvent une fiche descriptive, comprenant notamment les défauts liés à la conception ou à l'usure des ouvrages et permettant de vérifier son bon fonctionnement (Problème de salubrité, pollution, voisinage ...).

2. Ce qui se passe à Nîmes :

Dans les parcelles situées hors des zones d'urbanisation dense (zones N1, N2, N3 de nos garrigues), Nîmes Métropole (qui possède la compétence assainissement et non plus la ville de Nîmes) a décidé de ne pas généraliser le tout-à-l'égout et a donc, fin 2005, créé son SPANC et les contrôles des systèmes existants a été sous-traités à la SAUR.

A la vue des premiers contrôles un collectif de tous les Comités de Quartier s'est créé afin de demander aux élus de Nîmes Métropole de modifier, et le montant demandé de 123€, et le protocole des contrôles. Après plusieurs rencontres il a été obtenu une amélioration notable du protocole et la baisse à 97€ du montant du contrôle. Par contre nous ne savons toujours pas si une convention a été passée entre l'agglomération et l'agence de l'eau afin d'obtenir des subventions en cas de travaux importants à réaliser par les propriétaires d'installations défaillantes. Il semblerait aussi que lors des derniers contrôles effectués le protocole ne soit toujours pas respecté. Des discussions sont toujours en cours entre le collectif et l'Agglomération.

3. Ce que nous vous conseillons :

Bien que cela ressemble fortement à un nouvel impôt il n'est pas possible de refuser ni de payer les contrôles.

A l'issue de la visite vous devez insister pour avoir un double de la grille remplie par le technicien (on nous l'avait promis).

Enfin nous vous conseillons expressément de ne pas entreprendre de travaux de réhabilitation de vos installations avant la fin des campagnes de contrôle en 2012 et la loi nous donne 4 ans pour effectuer la réhabilitation.

4. Prochaines réunions d'information :

- Mercredi 28 octobre 2009 de 14h à 16 h, salle de la Cigale
- Mercredi 18 novembre 2009 de 14h à 16h, salle des comités de quartier de Castanet et Vacquerolles

Pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait, nous vous invitons à prendre ou à renouveler votre adhésion en renvoyant ce papillon à l'un des membres du Bureau.

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

.....Signature.....

Ci-joint, un chèque de 10€. (Libellé à l'ordre du comité de quartier de Camplanier).

